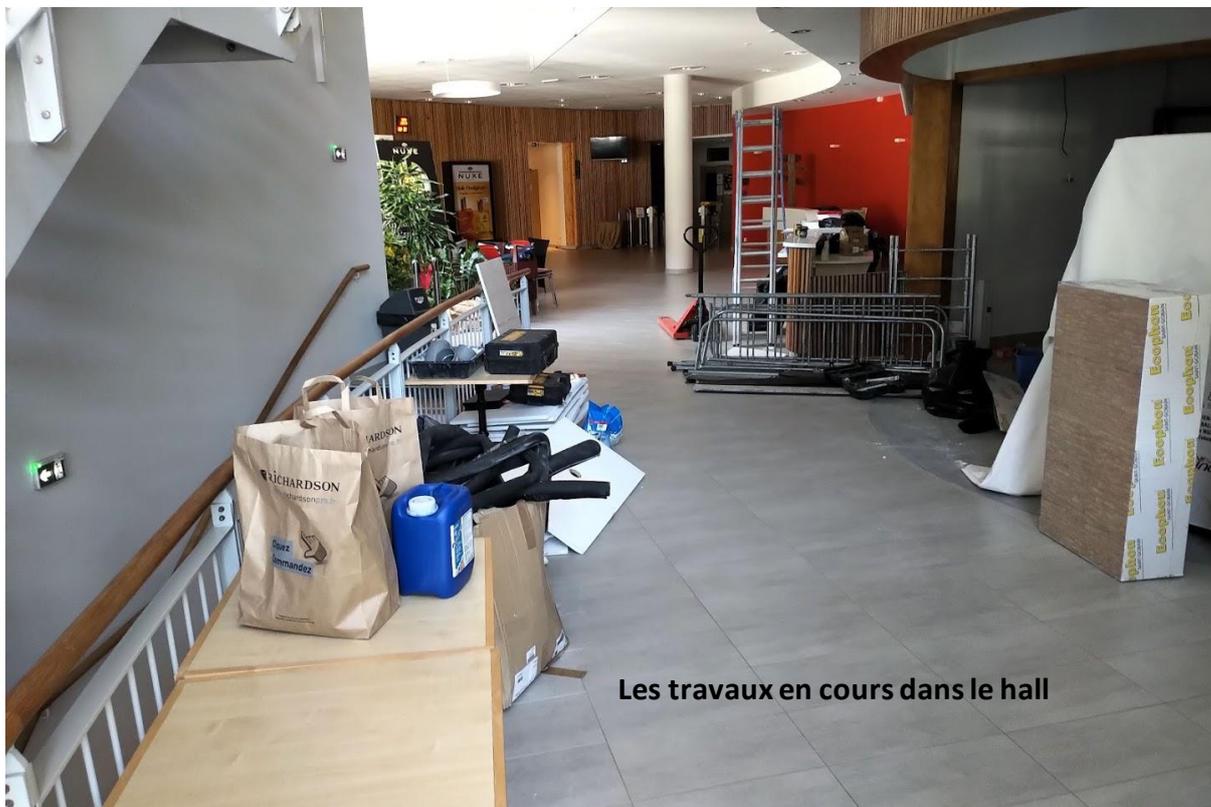




DURANCIA BALNEO ET SPA NUXE
HORS SAISON
LE QUOTIDIEN DE THIERRY SYLVESTRE ET NICOLAS FORESTIER



Les travaux en cours dans le hall

En cette saison printanière, lorsque nous prenons le temps de nous balader dans notre Montgenèvre, nous sommes envahis du plaisir de renouer avec notre histoire et de profiter de la qualité d'une nature qui envahit notre village pour le rendre plus beau, plus amène, plus convivial. Avec le silence ambiant, nous sommes submergés d'une sérénité qui repose et nous invite à profiter de la chance que nous avons de vivre ici. Souvent, nous partageons également l'air pur avec nos amis les marmottes qui vont, qui viennent, sourient, et se protègent de courts sifflements qui composent un festival de musique qui nous ravit. C'est bien ce moment de l'année, qui nous permet de nous retrouver ensemble, avec l'école comme cœur, les enfants comme avenir, et la famille comme symbole d'une unité qui nous fait oublier les à priori, les tensions, les incompréhensions. Il y a bien évidemment toujours ceux dont la nature les porte à promouvoir leur insatisfaction, leur incompréhension jusqu'à caricaturer le service public et surtout les personnels dont le dévouement et la qualité professionnelle ne sauraient être remis en question à tout bout de champ. Enfin, c'est pourtant ce qu'ils imaginent, car pour les autres il est essentiellement nécessaire de s'engager et d'apporter leur contribution au bien-être collectif et à la qualité de vie.



Au-delà, il n'y a pas une vitrine, un commerce, une rue qui n'est pas ouverte pour accueillir des travaux destinés à réparer les dégâts de la saison d'hiver écoulée, embellir la perspective de la prochaine saison estivale et maintenir en bon état le bâti qui nous sert, tout en rendant plus attrayant le fond de commerce communal et celui de la station. Tout simplement, il faut nettoyer et procéder à l'entretien régulier nécessaire au maintien du bâti. Préserver un immeuble nécessite aussi des rénovations, il en est ainsi à Durancia. En plus du nettoyage, il est obligatoire de vérifier l'état des systèmes de ventilation, chauffage et planifier les travaux en fonction de la situation après la saison. Il est entre autres important de faire l'état de l'installation électrique, du système de chauffage et du revêtement du sol. Il y a lieu de faire, aussi, un inventaire de tous les dommages qui, compte tenu de sa fréquentation, ont pu être causés dans un tel bâtiment public. Avant la

prochaine saison, il faut avoir tout remis dans le meilleur état, voire modifié l'économie des lieux (En 2018, n'avons-nous pas créées, en interne, deux nouvelles salles de massage...), dont il faut fixer à l'avance les dépenses liées et de préparer le budget, c'est bien ce que demande le comptable public, cette année, notamment. Aujourd'hui, nous avons décidé de ne pas rechercher l'aide d'un professionnel du bâtiment et de faire nos travaux en interne.

Réparation ou encore nouveau coup de pinceau, il n'y a rien de mal à apporter une touche de fraîcheur ou de réparer un carrelage mural qui a souffert. Les services techniques, sous la conduite de Régis Bouvry, aidé de Thierry Silvestre notamment, s'emploient à travailler pour terminer leur rénovation avant l'ouverture de l'établissement, en nous permettant de réduire les coûts liés au maintien de l'offre bien être.



Au-delà de ces travaux classiques, du système de réchauffement de l'eau jusqu'au contrôle des systèmes de climatisation, rien ne doit être laissé au hasard. C'est ce à quoi s'emploie Nicolas Forestier, qui poursuit également, cette saison, une formation dans une entreprise spécialisée destinée à parfaire sa formation professionnelle en termes de gestion de l'eau, de l'air et de sécurité.



Entretien et vérification courante des réseaux d'air et d'électricité, ainsi que de l'eau

Quant à Mme Stéphanie Baleckens, elle passe son temps, à vérifier l'état du linge et inventorier les stocks de produits de beauté et de soins, recruter et former les praticiennes, anticiper l'emploi et les tableaux de service des maîtres-nageurs, en liaison avec la Mairie.

Rassurez-vous pour terminer, si la lecture de la lettre précédente n'a pas réussi à être complète, nous faisons également procéder au goudronnage de certaines rues, à la poursuite de l'installation de la fibre optique, au développement de dispositifs semi-enterrés et à l'installation du fleurissement notamment. Par conséquent, chacun est à l'ouvrage pour offrir à tous le meilleur cadre de vie.

*Merçi à tos ceux qui nous
 font plaisir de maintenir le
 niveau de votre offre d'entretien et de propreté
 au sein de notre habitat. Il est donc, ainsi,
 la seule essence de service public*

Le Maire
 Guy Hermitte



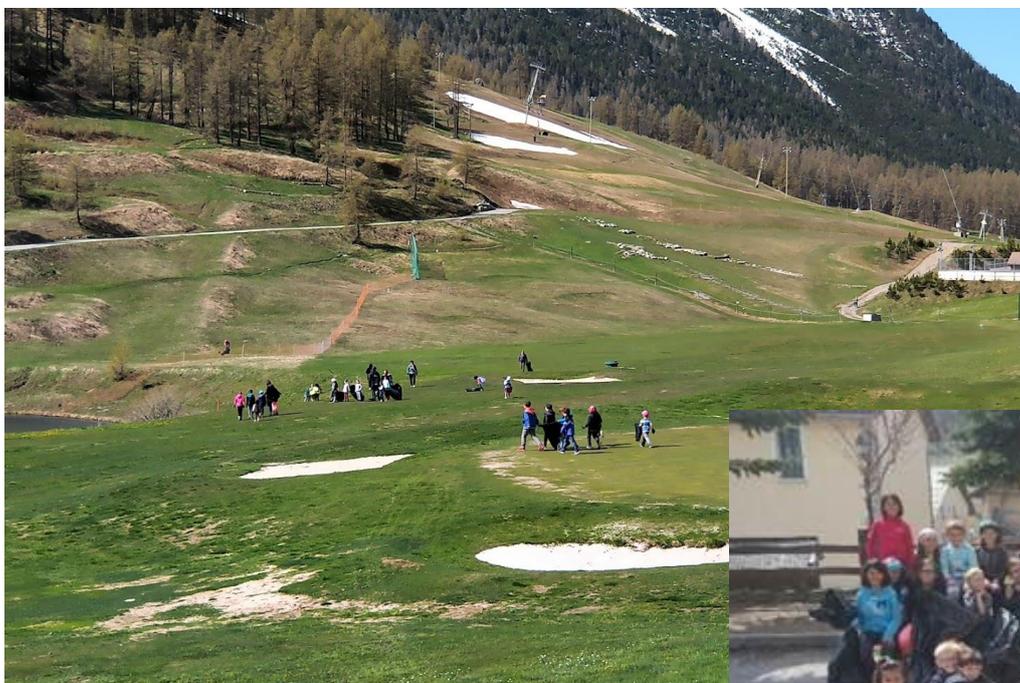
Montgenèvre et les Alberts

Grand nettoyage de printemps

Deux tonnes de débris et autres objets divers ont été ramassés

Lundi 27 mai 2019 et pour la quinzième année, Montgenévrais et Albertins se sont mobilisés en nombre, à l'appel de la Commune autour du Maire Guy Hermitte, de Marc Fornesi et Michèle Glaive-Moreau, adjoints au Maire, pour une grande opération de nettoyage de printemps sur l'ensemble de la station et de son hameau. Les personnels de l'Office du Tourisme sous la direction de Vincenzo Coppola, de la Régie des Remontées Mécaniques en compagnie de leur Directeur Général Daniel Garcin, de Durancia, des services administratifs et techniques de la Mairie sous la responsabilité d'Alexandre Jourdin, Directeur de Cabinet, Isabelle Chauvet, Responsable des Ressources Humaines, Charlotte Forestier, Responsable des Finances et Nicolas Rey, Directeur des Services Techniques se sont également associés à cette démarche.

Les enfants de l'école Marius Faure étaient aussi présents aux côtés de Mme Aurore Marchand, Directrice, avec les enseignantes et les Atsem, tout en étant particulièrement attentifs aux consignes, à la perception des gants et à la préparation de leur belle action qui s'inscrit pleinement dans leur projet pédagogique de cette année suite à l'apprentissage des gestion des déchets et au ramassage des laisses de mer (l'accumulation par la mer de débris naturels comme coquillages, tests d'oursin, algues arrachées, éponges, os de seiche ou de calmar, œufs d'animaux marins, mues de crustacés, tubes calcaires de vers marins, méduses échouées, bois mort, etc.) lors de leur récent voyage scolaire au Grau d'Agde.



Nous avons également pu compter sur la participation de la DirMed de Montgenèvre avec la présence de M. Olivier Gilliotte, ainsi que les représentants de l'ESF avec MM. Christian Jullien et Florian Schwey avec qui un partenariat avait été mis en place. MM Sébastien et Nicolas Charles, Directeur de l'école de ski APEAK, se sont dévoués également. La station a démontré, ainsi, la capacité des membres du service public, de la population, des prestataires et socioprofessionnels d'agir ensemble pour le bien commun.

Le nettoyage de printemps est une action citoyenne et écologique, qui se vit en équipe, dans un esprit de solidarité et de bonne humeur.

Répartis sur sept secteurs (Zac de l'obélisque, cœur de village, Durancia, le front de neige, le club du soleil / les Miandettes, l'aire des camping-cars et le golf), les participants, équipés de gants, sacs-poubelle et pinces, ont fait la chasse aux papiers, paquets de cigarettes, bouteilles et canettes, sacs plastique, ferraille, accessoires de voiture, objets ménagers et détritrus qui souillaient les bords des routes de la station.



Concernant les Alberts, Luc Pascal, conseiller Municipal et Daniel Ferrier pour les Services Techniques ont procédé, avec les habitants et en compagnie des enfants de l'école des quatre saisons, sous l'égide du directeur Bruno Berton, accompagné de Mme Emilie Noé, Atsem, au nettoyage du cœur du village, du camping, des pistes de skis de fond et de la Step.



Les bénévoles et autres intervenants ont manifesté leur joie à la fin des opérations



A voir les bennes remplies des véhicules, on mesure bien les dégâts d'une pollution contre laquelle, nous avons fait le choix de lutter.



A l'issue de cette action citoyenne, ce sont plus de deux tonnes de déchets qui ont été collectées à Montgenèvre et aux Alberts.

Pour clôture cette matinée, un moment convivial autour d'un repas, offert par la Commune, a été proposé et servi par la SAB de Briançon. A cette occasion, le Maire a remercié chaleureusement l'ensemble des participants pour leur contribution avec démarche citoyenne.

Cette opération de nettoyage se poursuivra par la DirMed, le 28 mai 2019, qui procédera au nettoyage de la tranchée couverte, avant d'engager les travaux de reprise de l'axe de l'agglomération de Montgenèvre, ainsi que la signalisation au sol complète entre les deux giratoires concernant la zone de la tranchée couverte qui aura lieu du 3 au 14 juin. Dans ce contexte, la balayeuse de ce service est intervenue, dans la matinée, sur les trottoirs situés en bordure de RN94. Merci aux services de l'Etat.

Soutien apporté à l'école

Par courrier en date 6 décembre 2018, Mme Aurore Marchant, Directrice de l'école Marius Faure, à Montgenèvre et M. Bruno Berton, Directeur de l'école des 4 saisons des Alberts, ont sollicité Monsieur le Maire pour un soutien financier permettant l'organisation d'un voyage scolaire pour les trois classes.

Il s'agit d'un séjour de découverte au Grau du d'Agde, du 23 au 26 mai 2019.

En conclusion, le Conseil Municipal a été sollicité pour accorder une subvention de 5 000.00 € TTC, afin de permettre l'organisation de ce voyage scolaire des écoles de Montgenèvre et des Alberts. Cette subvention a été accordée à l'unanimité.

Mme Aurore Marchand a bien voulu écrire, pour ce Maginfo, le cadre dans lequel s'est déroulé le voyage des petits Montgenévrais au Grau d'Agde.

« Quelle chance pour les élèves des écoles Marius Faure et Quatre Saisons de Montgenèvre!

Pendant de longues semaines, les 3 classes de Maternelle et d'Élémentaire ont étudié en classe les animaux de la mer, l'environnement marin et sa biodiversité, le cycle de l'eau depuis la source de la Durance jusqu'à la mer, mais aussi la neige de Montgenèvre qui coule jusqu'à la mer et qui s'évapore dans le ciel pour former des nuages qui refont tomber de la neige.

Le 23 avril 2019, après 7h de route, aucun des 28 enfants n'a pu cacher sa joie en découvrant la plage du Grau d'Agde !

La mer, déchaînée, nous a accueilli dans toute sa puissance.

Nous nous sommes installés dans le Centre Le Cosse, un lieu accueillant et confortable et avons fait connaissance avec Lénaïc, notre moniteur pour l'intégralité du séjour.

Les Maternelle-CP ont pris place au rez-de-chaussée du bâtiment, les CE-CM ont quant à eux investi le 1er étage. De bons plats faits maison nous attendaient au réfectoire du centre.

Le 1er jour nous a permis de découvrir les lieux : balade sur la plage, ramassage des laines de mer, visite guidée de la ville (capitainerie, criée aux poissons, port de pêche, chantier naval).

Le 2ème jour, les grands ont commencé leurs cours de voile : prise en main des optimistes. De leur côté, les petits ont eu droit à une visite de l'aquarium d'Agde qui était fermé au Public pour l'occasion. Découvertes des méduses, tortues, requins, hippocampes, coraux, anémones, poissons multicolores... En fin de matinée, nous nous sommes regroupés au Cap d'Agde en pleine tempête de vent.

L'après-midi, les petits ont trié les laines de mer : végétaux, animaux, minéraux mais aussi déchets métalliques, plastiques, papiers etc. (Ce que nous avons également fait le 27 mai à Montgenèvre avec les "laines de montagne"). Les grands sont allés visiter la Capitainerie.

Le 3ème jour, les Mat-CP ont manipulé et observé avec des loupes les animaux de mer en salle de classe : concombre de mer, étoiles, de mer, oursins, bernard l'hermite. L'après-midi une pêche au gagne-pain avec aveneaux les attendait à l'Etang de Thau. Nos grands moussaillons, avant de trier eux-mêmes les laines de mer, sont retournés naviguer dans l'enceinte du port avec un vent toujours plus fort. Ce qui a permis un premier dessalage ! Et ne les a pas empêchés d'y retourner une 3ème fois le 4ème jour. Une soirée dansante a clôturé cette belle journée.

Le dernier jour, les petits, sont allés visiter les dunes magnifiques et très préservées du Grau d'Agde. Ils ont appris à construire de petites dunes très solides et ont ramassé quantité de coquillages.

Le retour s'est fait avec un peu d'amertume, certes, mais nous avons surtout ramené des montagnes de souvenirs bien iodés.

A bientôt le Grau d'Agde, nous l'espérons ! »

Un long mais paisible voyage en direction du Cap d'Agde...



Un lieu où il fait bon vivre



Voile :

« Lorsqu'on ne sait pas vers quel port on navigue, aucun vent n'est le bon »

Sénèque



Une mer déchainée !



Travaux importants sur le réseau d'eau **Nouveau**

- **Protection des captages**
- **Maintien du débit réservé dans la Doire**

Autoriser le maire à lancer les travaux de mise en conformité des captages d'eau potable

La signature des arrêtés préfectoraux portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de Sagne Enfonza, Bois de la Blanche, Clos de la Vieille et Doire aval - Lac Psychier entraînent l'acquisition de terrain et la réalisation de travaux de mise en conformité des captages.

La première phase des travaux concerne la mise en conformité des captages et notamment celui au fil de l'eau de la Doire. Il consiste en la fourniture et la mise en place d'un dispositif de maintien du débit réservé et d'un dispositif pour limiter le prélèvement.

La seconde partie des travaux comportent la pose de clôture amovible autour des points de prélèvements, des travaux de génie civil afin de sécuriser ces périmètres.

Le montant des travaux et acquisition de parcelles dans les périmètres immédiats s'élèvent à 188 231 €, le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux %
Etat – DETR	56 469,36	30
Département	9 825,00	5
Agence de l'Eau RMC	49 127,00	26
Sous-total 1 subventions publiques	115 421,36	61
Maître d'ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	72 809,84	39
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	72 809,84	
TOTAL*	188 231,20	100

Dans ce cadre, une réunion a eu lieu, sur place, en la présence de M. Cantet, DDT, le En suivant, une seconde réunion a eu lieu à Gap, sous l'égide de M. Vedel, Directeur de la DDT, et de M. Cantet, en présence du Maire, Guy Hermitte, d'Alexandre Jourdin, Directeur de Cabinet, et de Nicolas Rey, Directeur des Services Techniques.

Plusieurs sujets ont été évoqués, tels que :

- Le lac des Alberts ;
- La passerelle piétonne des Alberts (voie douce Névache – Briançon) ;
- Le parking face au lac des Alberts ;
- Le Rio Secco et la réduction de l'embâcle qui tend à obstruer son cours ;
- Le maintien du débit réservé dans la Doire ;
- Les périmètres de protection de certaines sources de Montgenèvre ;
- La bêche du lac du Psychier ;
- L'aménagement du deuxième lac du Psychier en réserve collinaire à l'usage de la Régie des Remontées Mécaniques ;

Remise en fonctionnement du réseau d'arrosage du golf

Comme vous le savez, une panne sérieuse a affecté, en juin dernier, le réseau d'arrosage du golf. Celui a été réparé par l'entreprise ROSTAND Les essais viennent d'être effectués pour permettre sa remise en eau sans aucun incident.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

 Mairie de Montgenèvre	<i>CONSEIL MUNICIPAL du mardi 22 mai 2019 à 18h00</i> Compte rendu des délibérations	
	Délibérations soumises à l'approbation des conseillers municipaux	Version 01

Membres en exercice : 11

Présents (9) : Guy HERMITTE, Marc FORNESI, Françoise SCHAACK, Luc PASCAL, Michèle GLAIVE MOREAU, Alexandra JANION.

Pouvoir (1) : Michel MEYER à Luc PASCAL, Francis ISAMBERT à Guy HERMITTE, Jérôme SALOMON à Michèle GLAIVE MOREAU

Absents (1) : Philippe GILARDINO, , Magalie VEROT

Secrétaire de séance : Françoise SCHAACK est élue, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour l'ajout de trois délibérations.

1) Budget communal - décision modificative n°1

M. Marc Fornesi, présente la décision modificative n°1 du budget de la commune 2019.

Dans le cadre de l'exécution de la délibération n°2 du 24 décembre 2018 (Subvention exceptionnelle au SPIC Durancia Balnéo et Spa) il convient de réaliser la décision modificative suivante :

Compte	Libellé	DM1	TOTAL
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-100000	-100000
60628	Autres fournitures non stockées	-50000	-50000
60632	Fournitures de petit équipement	-20000	-20000
6156	Maintenance	-30000	-30000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	100000	100000
67441	Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière	100000	100000
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE		
901	ACQUISITIONS DIVERSES	18600	18600
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	18600	18600
903	BATIMENTS COMMUNAUX	-7000	-7000
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-7000	-7000
908	VOIRIE	-11600	-11600
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-11600	-11600

En investissement, les nouvelles dépenses concernent l'installation d'un nouveau serveur (néologic).

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Budget eau - décision modificative n°1

M. Marc Fornesi, présente la décision modificative n°1 du budget de l'eau 2019.

+ 18 502 € au 2188

- 18 502 € au 23151

Installation d'un analyseur sur réservoir des Alberts

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat des panneaux numériques

Vu l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat des panneaux numériques.

M. le Maire rappelle que pour parvenir à maîtriser au mieux les dépenses publiques et à rationaliser la commande publique, la Commune de Montgenèvre et la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre ont décidé de mutualiser l'achat en commun de panneaux numériques.

Ainsi, il est proposé la constitution, conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, d'un groupement de commandes entre la Commune de Montgenèvre et la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre destiné à permettre l'achat mutualisé des panneaux numériques. L'adhésion au groupement s'effectuera par la signature de la convention constitutive du groupement de commande par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par leur assemblée délibérante.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public au moyen d'une procédure sous forme d'appel d'offre prévue à l'article L. 2124-2 du même code.

Elle désigne également que la Commission d'Appel d'Offres compétente pour l'attribution des marchés passés par le groupement est composée des membres réunis des Commissions d'Appel d'Offres de la Commune de Montgenèvre et de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de :

APPROUVER le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » permettant l'achat mutualisé des panneaux numériques fournitures de bureau ;

APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat des panneaux numériques, annexée à la présente délibération ;

AUTORISER le Maire à signer la convention de groupement ;

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Tarifs et horaire d'ouverture Durancia été 2019

Mme Michèle Glaive-Moreau indique que le conseil municipal doit, voter les tarifs de la régie à simple autonomie financière Durancia Balnéo et Spa Nuxe pour la saison d'été 2019 selon ses statuts.

ESPACE BALNEO				
	Enfant De 3 à 14 ans	Adulte 15 ans et plus	Famille*	Handicapé (-50 %)
1 heure	5 €	12 €	30 €	6 €
2 heures	8 €	19 €	48 €	9,50 €
3 heures	9,50 €	23 €	57 €	11,50 €
Journée	13,50 €	35 €	69 €	17,50 €
*2 adultes + 2 enfants, 4€ pour chaque enfant supplémentaire, dès le 3 ^{ème}				

LOCATION	
Tongs	2,50 €
Drap de bain	4 €
Peignoir	7 €
Kit complet	10 €

ESPACE BALNEO & BIEN-ETRE	
Réservé aux adultes de + 18 ans	
1 heure	18 €
2 heures	27 €
3 heures	31 €
Journée	43 €

ABONNEMENTS		
PASS	BALNEO	BALNEO & BIEN-ETRE
Pass 10 heures	85 €	125 €
Pass 20 heures	168 €	245 €

FITNESS	
Journée	6 €
Semaine	15 €
Mois	30 €
Saison	52 €

A SAVOIR	
Perte de carte d'accès	25 €
Dépassement horaire (par heure entamée)	12 €

PARENTHÈSES DURANCIA		
Parenthèse « Douceur »	2h Balnéo et Bien-être + 1 Nuxe Massage Hydratant 25 minutes	77 €
Parenthèse « Détente »	2h Balnéo et Bien-être + 1 Nuxe Massage Détente 45 minutes	102 €
Parenthèse « Durancia »	2h Balnéo et Bien-être + 1 Nuxe Massage Détente 1h15 min	147 €

ACTIVITES	
Aquatonic / Aquagym	12 €
Aquayoga	12 €
Aquabike	12 €
Réveil Musculaire / Circuit Training	12 €
Coaching Individuel (1 heure)	35 €
Coaching Individuel (1h30)	52 €
Coaching Individuel (2 heures)	68 €
Natation (45 min)	15 €
Carte 10 séances	99 €

HORAIRES D'OUVERTURE

Du 06/07/19 au 01/09/2019	
LUNDI	11h – 19h
MARDI	
MERCREDI	
JEUDI	
VENDREDI	
SAMEDI	
DIMANCHE	

ACTIVITES		
Aquatic / Aquagym	Lundi	10h – 11h
Aquayoga	Mardi	10h – 11h
	Samedi	10h – 11h
Aquabike	Mercredi	10h – 11h
	Vendredi	10h – 11h
Circuit Training	Jeudi	10h – 11h
Cours de natation	Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi / Samedi	9h – 10h

Nb : Un emploi du temps des maîtres-nageurs sauveteur sera préalablement défini afin de prévenir des dépassements horaires susceptible d'affecter le budget de fonctionnement.

Pour rappel, les cours d'aquayoga, de fitness et de natation pourront être dispensés par le personnel dument diplômé en dehors de ses heures de travail ou par des tiers. Les recettes seront encaissées par Durancia et reversées aux intervenants, moyennant une commission de 20 %, sur chaque pratiquant, qui sera retenue par le centre Durancia.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Tarif de groupe Durancia

Mme Michèle Glaive-Moreau informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Municipal -doit, voter les tarifs de la régie à simple autonomie financière Durancia Balnéo et Spa Nuxe pour la saison d'été 2019 selon ses statuts.

Aussi, il est proposé pour cette saison d'été de créer un tarif de Groupe, ci-dessous, détaillé :

2 heures Balnéo

Groupes Adulte > 14 ans

Adultes > 14 ans	% de remise	19,00 €
Entre 15 et 29 adultes	5 %	18,05 €
Entre 30 et 49 adultes	8 %	17,48 €
+ de 50 adultes	12 %	16,72 €

2heures Balnéo

Groupes Enfants de 3 à 14 ans

Selon le règlement il faut 1 adulte pour 8 enfants.

Une fiche de groupe devra être remplie à l'accueil et remise aux MNS à l'entrée des bassins.

Enfants de 3 à 14 ans	% de remise	8,00 €	Accompagnant 19,00 €	% de remise	19,00 €
Entre 8 et 16 enfants	0 %	8,00 €	1 accès accompagnant	100 %	0,00 €
Entre 17 et 32 enfants	0 %	8,00 €	1 accès accompagnant	100 %	0,00 €
			1 accès accompagnant	50 %	9,50 €
Entre 33 et 48 enfants	0 %	8,00 €	2 accès accompagnants	100 %	0,00 €
			2 accès accompagnants	50 %	9,50 €
+ de 49 enfants	0 %	8,00 €	3 accès accompagnants	100 %	0,00 €
			Tous les accompagnants restants	50 %	9,50 €

3 heures Balnéo

Groupes Adultes > 14 ans

Adultes > 14 ans	% de remise	23,00 €
Entre 15 et 29 adultes	5 %	21,85 €
Entre 30 et 49 adultes	8 %	21,16 €
+ de 50 adultes	12 %	20,24 €

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) Tarif nouveaux produits Spa Nuxe Durancia

Michèle Glaive-Moreau indique que « Nuxe Spa » commercialise de nouveaux produits depuis avril 2019.

Dans ce contexte, il est proposé d'ajouter ces nouvelles gammes à la vente au sein de la boutique Spa Nuxe Durancia.

<i>Insta-Masque®</i>	
Masque Détoxifiant + Eclat Insta-Masque	18,50 €
Masque Purifiant + Lissant Insta-Masque	18,50 €
Masque Exfoliant + Unifiant	18,50 €
<i>Aquabella®</i>	
Trouse Routine Beauté	24,15 €
<i>Huile Prodigueuse®</i>	
Huile prodigueuse florale vaporisateur 100 ml	24,90 €
<i>Prodigueuse® Boost</i>	
Base lissante multi-perfection 5 en 1 – Tube 30ml	25,00 €

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Tarif Durancia offre cabane dans les arbres – Camping du bois des Alberts

M. Luc Pascal rappelle que depuis la saison d'été 2018, la Commune de Montgenèvre a repris gratuitement l'exploitation de la Cabane dans les arbres située au camping du bois des Alberts.

Ainsi, il est proposé, pour la saison d'été 2019, de créer une offre package privilège avec Durancia pour la location de la cabane aux conditions suivantes :

- Accès 2 heures Balnéo Adulte à 15,20 € / personne et gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans.
ou
- Accès 2 heures Balnéo & Bien-être Adulte à 23,20 € / personne et gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans (espace balnéo uniquement).
- Goodies NUXE.

L'offre sera valable une fois par semaine de séjour.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Convention avec l'Office de tourisme pour le reversement des ventes de pass multiactivités

Mme Françoise Mille-Schaack informe le Conseil municipal que, comme chaque année, l'Office du tourisme de Montgenèvre propose aux clients d'accéder à différentes prestations de loisirs de la station via un « pass multi activités ». Afin de formaliser ces accords mutuels, il convient d'approuver les conditions suivantes.

Ce « pass multi activités » permet d'acheter en un seul lieu le droit d'accéder aux activités suivantes, ainsi que de nombreuses remises chez les partenaires :

- Parc multi loisirs des lacs (paddle board, pédalo, kayak ou trampoline) : tous les jours, après 14h00 ;
- Luge Monty Express : 1 accès par jour ;
- Bike Parc : accès illimité ;

- Cinéma : 1 accès à la séance de 18 heures ;
- 1 accès à une balade gourmande
- Golf de Montgenèvre : 1 accès au practice de golf entre 12h et 18h (1 seau de balles) et accès putting green + putter ; 1 accès au parcours compact (de 14h à 18h le dimanche à condition que les clients aient participé à une initiation au golf)
- Parc accrobranche : 1 accès dans la limite des harnais disponibles.
- Pont Tibétain : 1 accès à la Via Ferrata
- DURANCIA : 1 entrée Balnéoludique

En fin de saison, la répartition budgétaire se ferait au pourcentage du chiffre d'affaire pour chaque partie prenante. Cette répartition se ferait au prorata de la valeur nominale du produit par structure, soit :

- Commune - Golf : 12 %
- Commune - zone des lacs : 10 %
- Commune - Durancia : 15 %
- RARM : 30 %
- Office : 5 % (auquel se rajoute 5% de commission pour la publicité et la communication)
- Grimp in Forest : 18 %
- Pont Tibétain : 5 %

Le bracelet est vendu, à la semaine, 90 euros TTC pour les adultes et 70 euros TTC pour les enfants de moins de 14 ans.

L'offre proposée sera revue pour la saison d'été 2020 en fonction des enseignements de cette année.

Le Conseil municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office du tourisme de Montgenèvre pour la saison estivale 2019, dans les conditions précisées précédemment pour le « pass multi activités »,

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9) Organisation et tarification zone de loisirs des lacs

Mme Alexandra Janion rappelle que le Conseil municipal a décidé, depuis l'été 2015 inclus, de gérer en régie municipale directe la zone de loisirs des lacs préalablement exploitée en délégation de service public.

L'organisation municipale proposée pour la saison estivale 2019 est la suivante :

Période d'exploitation : du samedi 6 juillet au dimanche 1er septembre 2019

Horaires de surveillance : tous les jours de 11h à 18h, avec ponctuellement des soirées à l'initiative de l'OT (Pétanque, concours, jeux, musique...).

Activités proposées :

- Activités nautiques (payantes) : location paddle, pédalo, kayak,
- Trampoline (payant),
- beach volley (libre ou encadré par un animateur de l'OT),
- Vente de boissons non alcoolisées froides et chaudes et snacking,

- Aire multi-sports type minicity (accès libre),
- Jeux, course aux trésors, défis sportifs nautiques ou terrestres, voile miniature, etc. (OT),
- Détente, lecture, bronzage sur le sable (libre).

L'activité pêche n'est plus organisée ni autorisée sur ce site. Par ailleurs, la baignade reste interdite compte tenu des températures d'eau inadaptées (entre 8 et 12 degrés en général). Un arrêté municipal sera affiché sur site et précisera les périodes et horaires d'encadrement des activités et de leur surveillance. En dehors de ces horaires, la fréquentation de la zone reste interdite.

Tarifs 2019:

- Location paddle / kayak : 5 euros pour 1/2h
- Location pédalo : 7 euros pour 1/2h ; 10 euros pour 1h
- Trampoline : 5 euros pour 1/2h, 3 euros pour ¼ h
- Transat : 5 euros la demi-journée

BOISSONS

Café, thé	1€
Panaché (-1,2% d'alcool)	2€
Boissons 33cl (coca, Orangina, Ice tea, Schweppes, eau gazeuse)	2€
Bouteille eau plate 50cl	1€
Barre chocolatée / chips	1,50€

GLACE

Mini cornetto, Calippo	1€
Magnum, Ben & Jerry	3€
Solero, Cornetto, Kinder, Push up, Twister	2,50€

Une réduction de 20% sera accordée aux hébergeurs de la commune pour l'achat groupé en mairie et en avance (chèque à l'ordre du Trésor Public) de lots de 100 tickets d'activités payantes (moyens nautiques et trampoline), soit 400 Euros pour 100 tickets au lieu de 500 Euros. Chaque ticket donne droit à ½ h. de location d'un moyen nautique ou de trampoline. Cette réduction ne concerne pas les boissons et produits alimentaires.

Une réduction de 40% sera accordée aux hébergeurs de la commune pour l'achat groupé en mairie et en avance (chèque à l'ordre du Trésor Public) de lots de 500 tickets d'activités payantes (moyens nautiques et trampoline), soit 1 500 Euros pour 500 tickets au lieu de 2 500 Euros. Chaque ticket donne droit à ½ h. de location d'un moyen nautique ou de trampoline. Cette réduction ne concerne pas les boissons et produits alimentaires.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10) Convention avec MMV pour la fréquentation de la zone de loisirs des lacs

Mme Alexandra Janion explique que MMV souhaite faire bénéficier à ses clients l'usage de la zone de loisirs des lacs.

Il est donc prévu de conventionner avec MMV pour encadrer la participation financière de MMV permettant à ses clients d'accéder à la zone de loisirs des lacs (accès illimités et prioritaires aux activités nautiques hors pédalo entre 11h00 et 14h00) contre une participation forfaitaire de 3 500 €.

Il est indiqué que ces tarifs sont valables cette année et qu'une renégociation de ces derniers aura lieu l'année prochaine.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec MMV.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

11) Location du terrain de tennis et de sports aux Alberts

M. Luc Pascal rappelle qu'à la suite du Conseil Municipal du 25 avril dernier, les élus ont décidé de sursoit à statuer quant à la location du terrain de tennis et de sports aux Alberts.

Il avait été décidé de poursuivre les négociations avec M. Ludovic SCALA dans la perspective d'une présentation, par ce dernier, de son projet devant le Conseil Municipal lors de la séance de ce jour. M. Luc Pascal, Conseiller Municipal aux Alberts était confirmé dans sa mission de poursuivre, avec l'intéressé le dialogue qu'il a initié, depuis plusieurs jours, à l'instigation et en compagnie de M. le Maire.

A cette suite, M. Ludovic Scala a communiqué un nouveau projet pour la base de loisirs des Alberts, joint à la présente délibération, ainsi que les propositions de business plan.

Après avoir entendu l'exposé de M. Ludovic Scala, présent dans la salle, le Conseil Municipal décide l'annulation de la délibération n°30 du 14 mars 2019 et de retenir le dernier projet présenté, ainsi que la proposition de Business Plan n°3, annexée à la présente délibération, fixant une redevance de 2 000 €.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

12) Concession de locaux commerciaux au camping des Alberts pour la saison estivale 2019

M. Luc Pascal rappelle que des locaux commerciaux du restaurant et de ses surfaces attenantes sont proposés chaque année au camping des Alberts en été et en hiver.

Pour le restaurant, M. Edmond MAXIMIN est candidat.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à 5 740 euros le tarif de la mise à disposition du restaurant du camping et d'autoriser le Maire à signer la convention pour la saison estivale 2019 avec le gestionnaire.

Ce tarif reste inchangé par rapport à l'année précédente et inclut la mise à disposition de la licence IV.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention précaire d'occupation des locaux du restaurant pour la saison du 1^{er} juin au 31 octobre 2019.

Cette convention sera signée sous réserve que le gestionnaire ait payé ses loyers actuels.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

13) Convention avec le Golf de Clavière

Mme Françoise Mille-Schaack rappelle que la commune de Montgenèvre contracte chaque année une convention avec le Golf de Clavière. Cette convention traite notamment de la répartition des recettes du Green Fee international. Il s'agit de la même convention que l'an passé.

Cet accord consiste à reverser 50% du chiffre d'affaire réalisé sur le Grand parcours international au golf de Clavière.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention portant sur la saison 2019.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité par 5 voix pour un 1 voix contre.

14) Convention avec le Village Club du Soleil pour l'initiation au golf

Mme Françoise Mille-Schaack explique que le Village Club du Soleil souhaite renouveler la convention habituelle, qui permet de proposer une initiation de golf à sa clientèle. Pour l'année 2018, le montant était de 5 720 €. Il est proposé le montant de 5 777 € pour l'année 2019, soit 1 % d'augmentation, ce qui permet de tenir compte de l'augmentation des coûts d'exploitation du golf.

Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à signer cette convention, pour la saison d'été 2019, moyennant la somme de 5 777 € afin de permettre à la clientèle du Village Club du Soleil d'avoir accès à la prestation « forfait découverte ».

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

15) Convention pour emplacement et exploitation d'un parc de jeux gonflables

Mme Michèle Glaive-Moreau informe le Conseil municipal que Madame Christel COLOMBAN souhaite, comme les années précédentes, installer un parc de jeux à base de structures gonflables à Montgenèvre. L'emplacement demandé occupe une surface de 300 m² environ derrière la gare routière.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation précaire d'occupation du domaine public avec Mme Christel COLOMBAN, pour l'été 2019, du 19 juin au 5 septembre, moyennant la somme de 900 € afin que cette personne puisse y installer un parc de structures gonflables. Pour information la redevance était de 870 euros en 2016 et 2017 et 900€ en 2018.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

16) Approbation du choix la CAO - AMO Clôt Enjaime

M. le Maire expose que, le projet d'urbanisation du Clot Enjaime (7,2 ha) est inscrit dans la politique de développement touristique de la commune de Montgenèvre, située en limite frontalière, privilégiant la mixité des habitats touristique, permanent, social et saisonnier. La commune a lancé une procédure de recrutement d'un cabinet chargé de l'accompagner pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Par délibération n°32 de sa séance du 14 mars 2019, le Conseil Municipal avait attribué ce marché au cabinet Luyton.

Toutefois, les services du contrôle de légalité de la Préfecture des Hautes-Alpes ont informé les services de la Commune que la procédure de recrutement était entachée d'une erreur matérielle et a demandé à M. le Maire de procéder au retrait de la délibération évoquée, et du marché correspondant dans l'hypothèse où sa signature serait déjà intervenue.

En effet, il ressort de la délibération susvisée que le choix du cabinet Christian LUYTON est intervenu à l'issue d'un marché à procédure adaptée (cf article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016) et après la parution d'un avis d'appel public à la concurrence dans le journal « le Moniteur », ainsi que sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com.

Compte-tenu du montant global du marché (379 800 euros TTC avec les étapes 1 et 2), une procédure formalisée aurait dû intervenir (cf article 42 de l'ordonnance 11⁰2015-899 du 23 juillet 2015).

De surcroit, s'agissant d'un marché de prestations de services supérieur au seuil de 221 000 euros HT, les règles imposées par l'article 33-1-1⁰ du décret 11⁰2016-360 du 25 mars 2016, pour ce qui concerne l'avis de marché, ont été méconnues, dans la mesure où aucune publicité n'est intervenue d'une part, dans le BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et d'autre part, au JOUE (Journal officiel de l'Union Européenne).

Dans ce contexte, à la suite du dialogue initié entre les Services Techniques de la Commune et les services chargés du contrôle de légalité de la Préfecture, le marché a été relancé sur le champ et publié au BOAMP le 05/04/19 et au JOUE le 08/04/19 pour être rediffusé, en conformité avec les textes légaux et réglementaires. Cette consultation s'est close le vendredi 10 mai à 12h, pour être examinée au cours de la Commission d'Appel d'offre qui s'est réuni le vendredi 17 mai 2019.

Le choix d'un marché à tranche ferme et tranches conditionnelles comme définis à l'article 72 du code de la commande publics a été fait, car il permet au maître d'ouvrage de réaliser un programme subdivisé en différentes étapes, qu'il peut décider d'interrompre. La passation de ce type de marché est recommandée pour la réalisation de cette prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage prévue sur une longue durée dont il n'est pas certain de faire appel, pour des motifs techniques, financiers liés par exemple au résultat de l'exécution de la tranche précédente.

Ainsi, une tranche ferme et six tranches conditionnelles ont été définies :

- Tranche ferme 1 : Mise au point définitive des conditions de réalisation
- Tranche conditionnelle 1 : Gestion générale
- Tranche conditionnelle 2 : Assistance à la désignation du bureau de contrôle et du

coordinateur SPS

- Tranche conditionnelle 3 : Accompagnement de la maîtrise d'œuvre
- Tranche conditionnelle 4 : Suivi des travaux de réalisation des travaux d'infrastructure/aménagement paysager
- Tranche conditionnelle 5 : Suivi de la commercialisation des lots
- Tranche conditionnelle 6 : Assistance à la réalisation du programme de construction

Chaque étape fait l'objet d'une autorisation d'engagement en tenant compte de l'officialisation de la mosaïque foncière et au fur et à mesure de l'avancement des phases précédentes. Pour l'heure, les étapes 1 et 2 démarreront dès la notification du marché suite au Conseil municipal de ce jour. Le démarrage des étapes suivantes sera conditionné par le bon déroulement de l'étape 1 et suivant.

Seul un cabinet d'urbanisme a répondu à la procédure.

La CAO s'est réunie le vendredi 17 mai 2019 pour procéder à l'ouverture des plis et au choix du lauréat. Elle a désigné le cabinet :

Entreprise retenue	Montant des marchés HT
Cabinet Christian LUYTON	296 700 € HT

Le montant des deux premières étapes s'élève à :

Etape 1 : Mise au point définitive des conditions de réalisation	67 600 € HT
Etape 2 : Gestion générale	16 800 € HT

Comme indiqué à l'article 8 du CCAP, la résiliation pourra être demandée soit pour motif d'intérêt général par l'administration, soit pour une faute du titulaire prononcée aux frais et risques du titulaire.

Le cabinet retenu a été approuvé par les membres de la CAO à l'unanimité. Au regard des éléments fournis dans l'offre, il est proposé au conseil municipal de retenir le Cabinet Christian LUYTON.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Approuve l'exposé de M. le Maire
- Autoriser le retrait de la délibération n°32 du Conseil Municipal du 14 mars 2019
- Valide la proposition de la commission d'appel d'offre de retenir le Cabinet Christian LUYTON.
- Demande à Monsieur le Maire de notifier dans les meilleurs délais le marché correspondant au Cabinet retenu.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

17) Prestation de service pour l'entretien des cimetières des Alberts

M. Luc Pascal présente au Conseil Municipal que dans le cadre de l'entretien des Cimetières des Alberts et de Montgenèvre, l'association « Environnement et Solidarité » labellisée « CPIE Haute-Durance » a présenté une convention.

Cette convention prévoit l'entretien courant des cimetières et les travaux relatifs au désherbage manuel des allées de cheminement. Deux passages annuels, au printemps et à l'automne est envisagé.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser le Maire à signer la présente convention.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

18) Clôt-Enjaime : Achat de la parcelle cadastrée n° A394 « Chaix »

Mme Michèle Glaive-Moreau informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la reprise des démarches administratives et techniques du quartier du Clôt-Enjaime, le notaire de la Commune en charge de ce dossier a saisi la Direction des domaines des finances publiques de Lyon, afin de connaître l'état de la succession « Chaix » propriétaire de la parcelle cadastrée A 394, de 712 m².

Cette administration a fait savoir que la procédure de revendication qui avait été engagée, par un des héritiers, n'est pas allée à son terme et que dans ces conditions, elle est donc toujours en capacité de vendre cette parcelle à la Commune de Montgenèvre.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'achat de la parcelle cadastrée A 394, de 712 m² pour un montant de 29 756 Euros.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de :

- Donner son accord et autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat de cette parcelle A n° 394 d'une surface de 712 m² au prix de 29 756 Euros ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

19) Autorisation de survol du domaine public donnée à Promotion Développement Equity,

M. Marc Fornesi indique que la société Promotion Développement Equity, représentée par Monsieur Didier Girard et en charge de la rénovation du bâtiment de la Mairie, demande, par courrier du 21/05/2019, l'autorisation à la Mairie de pouvoir créer des balcons sur la façade Est et surplombant le passage Gaspard.

Pour cela, la mairie doit autoriser le survol du domaine public.

Le projet de création des balcons respecte les règles du PLU et ne gêne en rien le passage puisque ces balcons se situent au 3^{ème} niveau de l'immeuble.

Dans ces conditions, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer la dite autorisation de survol

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

20) Convention Durancia pour la gestion des parties communes du bâtiment

Mme indique que dans le cadre de la reprise du centre Durancia Balnéo et Spa en régie à simple autonomie financière, il a été défini dans les statuts que la Commune opérée un rôle de syndic.

Aussi, il est nécessaire de créer un règlement intérieur de copropriété afin de définir les charges de gestion des parties communes du bâtiment revenant à chaque partenaire du centre.

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à la rédaction dudit règlement intérieur et d'engager les négociations nécessaires avec les différents partenaires présents.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

21) Organisation des rythmes scolaires rentrée de septembre 2019

M. le Maire indique que :

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant que ce même décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

Vu les résultats de la consultation des parents d'élèves de l'école Marius Faure de Montgenèvre, ci-dessous, présentés :

4 jours, sans TAP = 6 votes

4 jours et demi, avec les TAP le mardi et jeudi de 15h à 16h30 (rythme actuel) = 5 votes

4 jours et demi, avec TAP le mercredi matin = 12 votes

Compte-tenu des résultats, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en place, pour une expérimentation d'un an, le plan mercredi prévu par le gouvernement.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

22) Communauté de Communes du Briançonnais dans le cadre du renouvellement du Conseil Communautaire lors des élections municipales de 2020.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement général des Conseils Municipaux, qui auront lieu en 2020, les organes délibérants de établissements publics à fiscalité propre doivent faire l'objet d'un travail de recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement général des Conseils Municipaux.

Dans ce contexte, sur l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoir deux hypothèses pour fixer le nombre de sièges du Conseil Communautaire et leur répartition entre communes membres :

- Soit, la représentativité fait l'objet d'un accord local à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population de l'EPCI ou inversement, avec l'accord du Conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale ;
- Soit, la gouvernance est établie selon les modalités de droit commun ;

Toutefois, la commune de Montgenèvre bénéficie, compte-tenu de sa population et de la population totale de l'EPCI, d'un siège de droit. Aussi, lorsqu'une commune se voit attribuer un siège de droit celui-ci est non modifiable puisque la commune est déjà surreprésentée. Ainsi, il n'est pas possible, pour la Commune de Montgenèvre, d'obtenir des sièges supplémentaires à l'occasion du renouvellement général de 2020.

La gouvernance selon les modalités de droit commun a remplacé l'accord local sur la gouvernance après les élections partielles sur la commune de Saint-Chaffrey en 2017 et l'élection d'un nouveau Président.

Néanmoins, il apparaît que le fonctionnement de la Communauté de Communes du Briançonnais doit être rééquilibré, car elle ne peut pas continuer à distinguer outrageusement la ville « centre » au détriment des autres structures communales qui les composent comme les stations de sports d'hiver de Montgenèvre et Serre-Chevalier. Leur configuration villageoise est sans commune mesure avec l'énorme fréquentation touristique qu'elles génèrent à laquelle, il faut ajouter leurs participations à la fiscalité de la Communauté de Communes du Briançonnais, en sachant que plus d'un million d'emplois proviennent du canton sans que pour autant, les intéressés acquittent la moindre fiscalité sur place. L'ensemble de ces éléments militent en faveur d'un dialogue partagé et d'une politique communautaire confortée par une décision institutionnelle modificative susceptible de rapprocher plus étroitement les communes composants notre communauté. Au cours de ce dialogue partagé, il faut tendre à revoir les modalités de gouvernance communautaire en rééquilibrant le mode de calcul des sièges qui restitue la place des communes rurales par un principe de « proportionnelle dégressive ».

Ainsi, le Maire propose d'ouvrir une négociation avec le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais et Maire de Briançon afin d'obtenir :

- Une représentation à l'identique de celle qui existait lors du renouvellement général des conseils municipaux de 2014, soit un élu de plus qu'actuellement (au total 2) ;
- Ainsi qu'un élu de plus pour les communes de Môtetier les bains et La Salles les Alpes (au total 9) afin que les stations de Montagnes soient significativement représentées au sein de l'instance intercommunale ;

- Ainsi qu'un élu supplémentaire pour la Commune de Val des Près (au total 2) ;
- La création d'une vice-présidence déléguée aux stations de Montagne ;
- L'institution d'une véritable conférence des Maires en charge de la définition de la stratégie du territoire et de sa politique économique et promotionnelle ;

La présente délibération sera adressée à la Communauté de Communes, à ses communes membres, aux Parlementaires et au représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'à l'ANEM, ANMSM et l'AMF afin que nos propositions permettent notamment :

- Le rééquilibrage de la représentation des territoires de montagne, Stations de Tourisme dans les intercommunalités ;
- Ainsi que la disparition du droit de veto des communes les plus peuplées des intercommunalités (représentant plus d'un quart de la population totale) sur l'élaboration des accords locaux sur la gouvernance des Intercommunalités soient sollicitées et portées au niveau national ;
- Et, en cas de désaccord, soit ouvert une procédure d'arbitrage entre les partis tenant compte du caractère spécifique des stations de sports d'hiver et des besoins qui sont les leurs en termes de stratégie, de développement touristique, de modernisation numérique, de marketing, d'investissements et de projets d'aménagement.

C'est dans ce contexte que le Conseil Municipal a porté sa contribution lors du grand débat organisé par le Président de la République.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

23) Convention avec l'association « Environnement et solidaire » labellisée « CPIE Haute-Durance » pour les travaux du cimetière des Alberts

M. Luc Pascal informe le Conseil Municipal que suite aux décisions et engagements pris auprès des Albertins lors de la réunion du 12 mars dernier, la municipalité s'est rapprochée de l'association « Environnement et solidaire » labellisée « CPIE Haute-Durance » pour la réalisation des travaux du cimetière des Alberts.

Ces derniers comprennent :

- Le décaissement manuel autour des tombes et répartition des matériaux décaisses pour remodelage plan des sols ;
- La pose d'un géo-textile pour éviter la repousse des mauvaises herbes ;
- Regalage de gravier de type 6/10 sur les allées de circulations ;
- Ensemencement des parties non circulantes ;
- Décaissement autour de la croix ;

Le montant total des travaux s'élève à 5 689,00 € et comprend la préparation liée à la mise en œuvre de l'opération, la mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement) et la mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement, accompagnement, social et professionnel, gestion).

Dans ce contexte, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec l'association « Environnement et solidaire » labellisée « CPIE Haute-Durance ».

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

24) Convention pour emplacement et exploitation d'un commerce ambulants

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Mario Manfredi souhaite installer un commerce ambulants à Montgenèvre. L'emplacement demandé est celui situé au pied du télémix des Chalmettes.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation précaire d'occupation du domaine public avec M. Mario Manfredi, pour l'été 2019, du 19 juin au 5 septembre, moyennant la somme de 900 € afin que cette personne puisse y installer un commerce ambulants.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

25) Convention de partenariat entre le Centre Balnéo et Spa Durancia et ses partenaires extérieurs

M. le Maire indique que la Commune de Montgenèvre gère le centre balnéo-ludique DURANCIA (espace balnéo & spa). Dans le cadre de son intégration au territoire avec les acteurs touristiques et économiques de la station de Montgenèvre, il a été décidé de poursuivre, avec ses partenaires, un accord de partenariat pour valoriser leurs produits respectifs, notamment avec la Régie Autonome des Remontées Mécaniques.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions avec les partenaires du centre Balnéo et Spa Durancia.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il est 20h00, la séance est levée.

Informations :

Prochaine réunion de travail le 24 juillet 2019

Prochain conseil municipal le 25 juillet 2019

LE MAIRE DONNE LE DEPART DE LA 1^{ère} ETAPE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE RAID UNSS CAMPING DES ALBERTS



L'UNSS départementale des Hautes-Alpes organise les 27, 28 et 29 mai 2019 le championnat de France de Raid Nature qui comprend du canoë, Course d'Orientation, trail, bike and run et rafting.

L'équipe organisatrice a fait le choix de proposer deux sites majeurs parmi les nombreux sites remarquables que comptent les Hautes-Alpes.

Les différentes équipes auront ainsi pu découvrir le Briançonnais et plus particulièrement la vallée de la Clarée le premier jour, et l'Embrunais et le lac de Serre Ponçon le deuxième jour.

Ce ne sont pas moins de 240 participants, composés en équipes de 4, qui se sont présentés sur la ligne de départ pour débiter cette première journée, qui est partie du camping des Alberts, avec un départ de masse pour un grand allée/retour dans la vallée de la Clarée. L'arrivée a eu lieu dans la cité Vauban de Briançon.



Le Maire, Guy Hermitte, accompagné d'Alexandre Jourdin, Directeur de Cabinet, s'est rendu sur place, aux Alberts, pour saluer les organisateurs, ainsi que les concurrents et a donné le départ de la compétition.

Les équipes viennent de toute la France, y compris de Guadeloupe, c'est ce qu'ont bien voulu saluer MM. Ludovic Arnaud, responsable de l'événement, et Eric Briand, le starter,



TRAVAUX 2019 aux Alberts



Lors de la réunion citoyenne du 12 mars dernier, aux Alberts, la tenue du cimetière avait été évoquée avec la perspective de trois solutions :

- Léger terrassement sur quelques cm avant la dépose d'un géotextile afin d'éviter les repousses ;
- Dépose d'un tapis de gravier (blanc - gris clair) sur une dizaine de centimètres entre les tombes et dans l'entrée côté église ;
- Création d'une margelle en béton d'environ 2 m² sous la porte d'entrée afin d'éviter le passage des graviers sous la porte ;
- Dans la partie non occupée par des tombes, apport de terre végétale puis engazonnement ;
- Rénovation de la croix et de son socle ;

Dans ce contexte, le Conseil Municipal vient de délibérer, par deux fois, concernant les travaux, la municipalité s'est rapprochée de l'association « Environnement et solidaire » labellisée « CPIE Haute-Durance » pour la **réalisation des travaux** du cimetière des Alberts.

Ces derniers comprennent :

- Le décaissement manuel autour des tombes et répartition des matériaux décaissés pour remodelage plan des sols ;
- La pose d'un géo-textile pour éviter la repousse des mauvaises herbes ;
- Regalage de gravier de type 6/10 sur les allées de circulations ;
- Ensemencement des parties non circulantes ;
- Décaissement autour de la croix ;

Le montant total des travaux s'élève à 5 689,00 € et comprend la préparation liée à la mise en œuvre de l'opération, la mobilisation des moyens matériels nécessaires (transport, outillage, équipement) et la mobilisation des ressources humaines (formation, encadrement, accompagnement, social et professionnel, gestion).

Dans ce contexte, le Maire a été autorisé à signer ladite convention avec l'association « Environnement et solidaire » labellisée « CPIE Haute-Durance ».

Par ailleurs, il a décidé de la **procédure d'entretien à venir sous la forme d'une convention**, avec le CPIE, prévoyant l'entretien courant des cimetières et les travaux relatifs au désherbage manuel des allées de cheminement. Deux passages annuels, au printemps et à l'automne ont été retenus.

Il appartient, désormais, au Directeur des Services Techniques de surveiller la réalisation des travaux décidés, sous la forme d'un vote public, et de s'assurer du meilleur entretien des deux cimetières des Alberts et de Montgenèvre.

TRAVAUX 2019 à Montgenèvre

En marchant dans le village, on peut constater l'ampleur des travaux actuellement en cours.

Ils concernent notamment la poursuite de l'installation de la fibre optique vers l'immeuble de l'ancienne gendarmerie et à destination de l'école, mais également la mise en place d'une centaine de Dispositifs Semi-Enterrés déployés sur 27 sites dans tout le village, ainsi qu'aux Alberts, tandis que le goudronnage bituminé des rues allant du quartier de l'Obélisque à l'église est en cours.

Découvrons, ensemble ci-après, un panel de photos donnant un relief tout particulier au dispositif déployé à cette fin.

Développement de la fibre optique



Goudronnage de l'Obélisque à la place Montegrosso d'Asti, rue de l'église





Régie des Remontées Mécaniques – Travaux sur la télécabine du Chalvet permettant le changement d’une poulie, ayant lâché en fin de saison, après avoir décâblé l’installation en vue de réduire la tension du câble porteur et tracteur en posant, au sol, le contreponds.



Conférence sur l'autisme aux Alberts

Samedi dernier, à la cure des Alberts, une conférence était proposée par l'Association pour l'animation des Alberts; intitulée «Autisme: un nouveau regard», elle était présentée par Stéphanie Laurens, psychologue, à une quarantaine de personnes dont des médecins, enseignants, et des parents. L'autisme est un trouble du développement du cerveau qui touche un enfant sur 150 en France, et qui affecte la communication et les relations sociales. La conférencière a d'abord apporté un éclairage sur les symptômes de ce trouble, repérables dans la petite enfance, et les causes, d'ordre génétique et environnemental. Elle a illustré le fonctionnement particulier des personnes avec autisme, qui peut, à condition de leur apprendre à communiquer et à vivre avec les autres, apporter beaucoup à la société. Elle a ensuite présenté le traitement ABA, qui permet de faire régresser les symptômes de l'autisme. S'en est suivi le témoignage des parents sur leur combat quotidien pour affronter le regard des autres et faire valoir la place de leur enfant autiste à l'école. Car l'intégration des personnes avec autisme n'est pas encore la règle en France, contrairement aux autres pays. La conférence s'est achevée par une discussion sur la représentation du handicap dans la société. Le nouveau regard sur l'autisme est maintenant complètement dégagé de la période Bruno Bettelheim qui culpabilisait totalement les mères et les parents. Aujourd'hui nous savons que les causes sont biologiques, et l'approche plus efficace. Pour demain, les recherches progressent. Il faut comprendre pourquoi ce trouble est en croissance importante dans le monde entier, et trouver des réponses plus adaptées. Il reste beaucoup à faire. Un pote de l'amitié a été servi en fin de conférence, et quelques personnes ont continué la soirée par un repas avec la conférencière.





Modus operandi de PopVox



LES CITOYENS ONT LA PAROLE !
COMMENTEZ, VALIDEZ, ALERTEZ, PARTICIPEZ !

2019 © Maire de Montgenèvre



1 - COMMENT ACCÉDER À PopVox

2 - COMMENT J'UTILISE PopVox

1 - JE CRÉER MON COMPTE UTILISATEUR

2 - EFFECTUER UNE REQUÊTE

3 - COMPLÉTER UNE REQUÊTE

3 - PopVox C'EST QUOI ?

4 - PopVox ÇA SERT À QUOI ?



2019 © Maire de Montgenèvre

COMMENT ACCÉDER À



• 2 Possibilités

- En allant sur le site Internet de la Mairie de Montgenèvre
 - <http://montgenevre.fr/popvox-montgenevre/>
- En téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou Apple Store



COMMENT J'UTILISE



1 - Je créer mon compte utilisateur

Pour créer mon compte ou me connecter, il faut aller en haut à droite et cliquer sur l'icone suivant

2 possibilité pour me connecter

1. Soit avec mon compte Facebook
2. Soit en créant un compte avec E-mail et Mot de passe

Une fois connecté, je peux commencer à communiquer avec ma commune

COMMENT J'UTILISE



2 – Effectuer une requête

5 possibilités s'offre à vous pour communiquer



J'IMAGINE
Je propose une idée permettant d'améliorer Montgenèvre.



J'ALERTE
J'informe Montgenèvre d'un dysfonctionnement ou d'un danger.



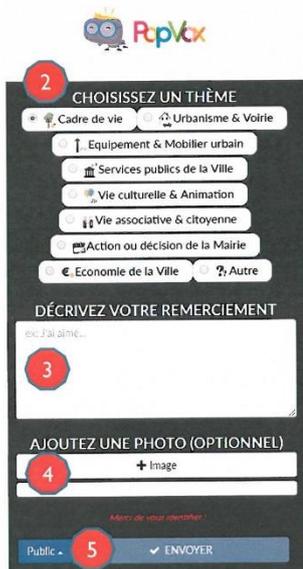
J'APPRÉCIE
Je félicite et partage une décision ou une action des élus de Montgenèvre.



JE QUESTIONNE
Je pose une question à ma mairie ou aux riverains.



JE CRITIQUE
Je critique une décision ou un service public de Montgenèvre.



2 CHOISISSEZ UN THÈME

Cadre de vie Urbanisme & Voirie
 Equipement & Mobilier urbain
 Services publics de la Ville
 Vie culturelle & Animation
 Vie associative & citoyenne
 Action ou décision de la Mairie
 Economie de la Ville Autre

DÉCRIEZ VOTRE REMERCIEMENT

3 [Champ de texte pour décrire le remerciement]

AJOUTEZ UNE PHOTO (OPTIONNEL)

4 [Ajouter une image]

Merci de vous identifier

Public **5** [Envoyer]

3 – Compléter une requête

Cliquer sur l'une des 5 possibilités vu sur la page d'avant.

Exemple

1. Je choisis la rubrique « J'apprécie » 
2. Je choisis un thème parmi ceux proposés « Choisissez un thème »
3. J'ajoute ce que j'ai aimé dans le champ « Décrivez votre remerciement »
4. J'ajoute une photo pour montrer ce que j'ai apprécié (optionnel)
5. Je choisis le mode *Public* (tout le monde) ou le mode *Privé* (vous seul et la mairie)
 - Qui peut voir cela ?
 - Tout le monde (public)
 - Vous et Montgenèvre (privé)



"Le principe est que les citoyens fassent remonter les dysfonctionnements qu'ils constatent au sein de la commune, ou bien qu'ils proposent des idées pour améliorer les services communaux et toutes autres facilitations".

Ce doit être avant tout un outil de communication partagé.

Cette application participative est conçue pour être en adéquation avec vos attentes et permet à chacun de s'exprimer pour faire avancer la commune avec les élus.

A l'aide d'une simple interface, vous pouvez proposer une idée, alerter les services, questionner la municipalité, critiquer, apprécier une action.



Pour le citoyen, PopVox, c'est une application disponible sur Smartphone qui a été pensée pour un usage à la fois ludique et intuitif. Le système de géolocalisation et les thématiques simplifient les initiatives citoyennes.

Pour les élus, c'est un outil très efficace pour prendre le pouls de la population, récolter de belles idées ou encourager les initiatives citoyennes.

La console de pilotage permet aux communes de dialoguer simplement avec les habitants, en répondant à leurs demandes, en diffusant de l'information, en sondant l'opinion publique ou en les faisant participer aux projets en cours de préparation.

Ce logiciel permet aux équipes opérationnelles d'intervenir de manière réactive, de prioriser leurs actions et d'associer les citoyens dans la réalisation d'actions locales. Le tableau de bord d'aide à la décision permet de définir les axes d'amélioration de la commune et de mesurer les bénéfices réalisés grâce à l'implication des citoyens.